

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du vendredi 29 octobre 2021, tenue au siège du District à Vesoul, à 17H30.

Présidence : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. PRUDHON – TRIFIGNY – ZELFA KALAA.

La réunion du Bureau est ouverte par le Président de CDA qui remercie les membres de leur présence.

Il valide la périodicité des réunions de Bureau qui s'intercaleront entre chaque réunion plénière de CDA, et auront un but de gestion courante et administrative, compte tenu des dossiers transmis et des sujets nécessitant traitement et réponses.

Le Bureau valide la tenue d'une réunion de Bureau chaque 6 semaines environ et retient annuellement 3 ou 4 réunions de CDA plénière, qui auront une visée plus de réflexions et de travail sur les sujets majeurs intéressant l'arbitrage départemental.

1. **Courriers reçus**

Redwan Gakrim : candidature arbitrage Ligue / R3 saison 2022/2023. Pris note.

Charia Novellino : désidérata désignation AA et filière jeunes. Pris note.

Sébastien Couraud : desideratas désignations saison 21/22. Transmis section désignations.

FFF/La Poste : information JNA du 20 au 31 octobre 2021.

LBFC/CRA : convocation stage arbitres féminines des 23 et 24/10/21. Participation de Matthieu Trifigny au titre de la CDA 70.

LBFC/CRA : message/hommage à Stéphane Moulin et d'autres personnes disparues / rencontres des 6-7 novembre 2021. Un mail sera adressé en ce sens à l'ensemble des clubs et arbitres.

Onur Unay : information arrêt arbitrage 21/22. Pris note. Remerciements pour les missions exercées dans ce domaine.

2. **Dossiers à traiter**

2-1) Situation de M. Anthony Lotscher, arbitre groupe D2.

Le Bureau de CDA prend connaissance des rapports adressés par messieurs Yacine Oussemgane (arbitre officiel) et Nicolas Goichot (dirigeant du club de Noidans Vesoul) sur la rencontre Breurey – Noidans Vesoul 4 du 12/09/21, lesquels font état du comportement de M. Lotscher en qualité de président de club et / ou de dirigeant d'équipe, vis-à-vis d'arbitre officiel du District, corps auquel l'intéressé appartient.

Le Bureau décide la transmission du dossier à la commission départementale de discipline du District.

2-2) Situation de M. Alexandre Beauprêtre, arbitre groupe D3

Le Bureau de CDA prend connaissance des faits disciplinaires survenus lors de la rencontre Athesans Gouhenans – Jasney (départemental 3) en date du 12 septembre 2021, et de la feuille de match de la rencontre qui ne les mentionne pas.

Le Bureau décide la convocation de M. Beauprêtre à la prochaine réunion de CDA plénière, afin qu'il puisse apporter tous éléments à cet égard.

2-3) Dispositif CRA « passerelle JAL » :

Après échanges, aucun jeune arbitre de District n'est à ce jour, en capacité d'être présenté dans le cadre de ce dispositif. D'une part, en raison d'un effectif trop faible et trop fragile de jeunes arbitres, mais aussi considérant le niveau technique requis insuffisant pour accéder à cette passerelle.

Une réponse sera faite à la CRA.

2-4) Courrier FFF / LFA « référents en arbitrage » (CDPA) :

Le Bureau note avec satisfaction que 92 personnes se sont portées candidates, au niveau de la Ligue BFC, pour être positionnées en qualité de « référents en arbitrage ». Aucune information de nombre ou de noms n'est donnée par district.

Courrier transmis à Matthieu Trifigny, en charge de la CDPA Haute-Saône, pour poursuite du travail sur ce sujet.

2-5) Courriel club Lure Sporting rencontre Départemental 2 du 26 septembre 2021 :

Pris connaissance.

Le Bureau déplore l'erreur commise par l'arbitre dans l'application des modalités du carton blanc, provenant peut-être du fait que cet arbitre étant également en position de candidat Ligue R3, il aura appliqué les modalités fixées au niveau régional, et qui ne sont pas les mêmes que celles fixées au niveau départemental.

Le Bureau remercie le club de Lure Sporting pour son mail positif relativement à ce problème.

Une réflexion a déjà été engagée à ce sujet et va conduire à proposer de modifier ces modalités (cf. point ci-après).

2-6) Règlementation de l'exclusion temporaire (différences CRA – autres CDA – CDA 70) :

Tel qu'indiqué dans le point précédent (2-5), une modalité d'application du carton blanc diffère, entre la Ligue BFC au titre des compétitions régionales et les 7 autres districts burgo-comtois.

En effet, les modalités d'application du carton blanc telles que validées à ce jour pour le District de Haute-Saône n'autorisent pas l'arbitre à infliger un carton blanc à un joueur qui aurait déjà écopé d'un carton jaune (avertissement).

Dans la mesure où les motifs pour sanctionner un acteur d'un carton blanc ne sont pas les mêmes que ceux pour le sanctionner d'un carton jaune, et par souci d'améliorer la lecture, la compréhension et bien sûr l'application in situ, le Bureau de CDA souhaite proposer une modification de l'actuel texte d'application du carton blanc, visant à un alignement sur les modalités fixées pour la Ligue BFC et les 7 autres districts.

A savoir, autoriser l'arbitre à pouvoir infliger un carton blanc à un acteur qui aurait déjà pu être sanctionné d'un carton jaune.

M. Trifigny est chargé de la présentation de cette demande au prochain Comité Directeur du District (2 novembre 2021), avec une demande de mise en application immédiate du nouveau texte, s'il est validé par le Comité.

3. Dossier transmis par le secrétariat et/ou les commissions

Transmission par le secrétariat du District :

3-1) Match : Gr Val Cerise – RC Saônois du 11/09/21 en U18 D2.
Arbitre : Angelo NOVELLINO

Non envoi de rapport circonstancié dans les délais impartis.

Application du barème CDA en vigueur.

3-2) Match : Conflans – Breurey du 17/10/21 en D3 groupe B.
Arbitre : Valère SARADIN

Non mention d'un avertissement sur feuille de match (FMI) + problème remplaçants – remplacés

Application du barème CDA en vigueur

3-3) Match : Colombe – Jussey du 24/10/21 en Départemental 1.
Arbitre : Johan GIMENEZ

Problèmes saisies décisions administratives sur feuille de match (FMI).

Application du barème CDA en vigueur

Transmission par la commission de discipline :

3-4) Match : Fc Faverney – RC Saônois 3 du 05/09/21 en Départemental 3.
Arbitre : Pierre PETRIGNET

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-5) Match : St Loup/Corbenay/Magnoncourt 2 – Conflans du 05/09/21 en Départemental 3.
Arbitre : Redwan GAKRIM

Suite à la réception d'un rapport par le club de Conflans.

Application du barème CDA en vigueur

3-6) Match : Fc Lac – Fc La Romaine du 12.09 en Départemental 3.
Arbitre : Jérôme DUMARCHE.

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-7) Match : Fontaine – Fc Pays Luxeuil du 12/09 en Départemental 3.
Arbitre : Carlos DE CARVALHO

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-8) Match : Athesans/Gouhenans – Larians 3 du 19/09 en Challenge du District.
Arbitre : Yacine OUSSEMGANE

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-9) Match : Lure JS – Fc Pays Minier du 25/09 en U18 D1.
Arbitre : Florian HEZARD

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-10) Match : Fc Pays Luxeuil 2 – St Loup/Corbenay/Magnoncourt 2 du 03/10 en Départemental 3.
Arbitre : Rachid KHADDA

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-11) Match : Pusey – Soing du 10/10 en Départemental 2 groupe A.
Arbitre : Stéphane DALANSY

Problème de numérotation des joueurs sur FMI, ne respectant la règle / règlements généraux compétitions régionales et départementales « 1 à 14 ».

Application du barème CDA en vigueur

3-12) Match : Marnay – St Loup/Corbenay/Magnoncourt du 09/10 en U18G Départemental 2.
Arbitre : Jérôme DUMARCHE

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-13) Match : Fc Gourgeonne – Perrouse 2 du 24/10 en Départemental 2.
Arbitre : Farid RAIDRON – observateur CDA : Malik KALAA ZELFA

Suite à réception rapport club/observateur CDA.

Pris note.

3-14) Match : RC Saônois 3 – Fc Lac du 24/10 en Départemental 3.
Arbitre : Philippe FLORIOT

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-15) Match : Breurey – Traves du 24/10 en Départemental 3 groupe B.
Arbitre : Stéphane DALANSY

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-16) Match : Dampierre/Linotte – Magny Vernois du 24/10 en Départemental groupe C.
Arbitre : Yacine OUSSEMGANE

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

3-17) Match : Ent Fc Gourgeonne/Traves/Fc 4 Rivières 2 – St Loup/Corbenay/Magnoncourt du 23/10 en U18 Départemental 2.
Arbitre : Julien MANCASSOLA

Non mention d'une expulsion suite feuille annexe FMI

Application du barème CDA en vigueur

LE BUREAU DE CDA RAPPELLE AUX ARBITRES :

- **Que tout rapport complémentaire faisant suite à un / des fait(s) disciplinaire(s) doit être adressé au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA DANS LES 48 HEURES SUIVANT LA RENCONTRE (article 29 du Règlement Intérieur de la CDA)**
- **Que les cartons rouges (expulsion) infligés doivent toujours être indiqués dans le pavé « observations d'après-match » de la feuille de match / FMI. Seule la signification des cartons blancs (exclusion temporaire) ne doit plus faire l'objet d'une inscription dans ce pavé. Ces points ont fait l'objet d'un mail adressé à tous les arbitres en date du 8 octobre 2021.**

4. Absences arbitres

4.1 Absences arbitres :

Journée du 21 et 22 août 2021 :

Hicham BEN BANI (Héricourt SG) **Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du 28 et 29 août 2021 :

Valère SARADIN (Fontaine) **Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)**

Journée du 04 et 05 septembre 2020 :

Nicolas COLFORT (Fougerolles) **Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)**

Antoine CREVOISIER (Magny Vernois) **Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)**

Journée du 11 et 12 septembre 2021 :

Samuel WIDMER (Rioz/Etuz/Cussey) **Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)**

Journée du 18 et 19 septembre 2021 :

Samuel WIDMER (Rioz/Etuz/Cussey)

Comptabilisation 2^{ème} absence (amende : 50€)

Journée du 25 et 26 septembre 2021 :

Etat néant.

Journée du 02 et 03 octobre 2021 :

Etat néant.

Journée du 09 et 10 octobre 2021 :

Etat néant.

Journée du 16 et 17 octobre 2021 :

Etat néant.

Journée du 23 et 24 octobre 2021 :

Nicolas COLFORT (Fougerolles)

Comptabilisation 2^{ème} absence (amende : 50€)

4.2 Arbitres excusés après date parution désignations :

Journée du 21 et 22 août 2021 :

Etat néant.

Journée du 28 et 29 août 2021 :

Christophe PRIOU (Lure JS)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 04 et 05 septembre 2020 :

Christian CLODORE (Pusey)
Vincent PELCY (Larians)

**Excuse validée/Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 11 et 12 septembre 2021 :

Anthony BOILLOT (Fc La Romaine)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 18 et 19 septembre 2021 :

Anthony BOILLOT (Fc La Romaine) **Excuse validée/Non comptabilisée**
Nicolas COLFORT (Fougerolles) **Application du barème CDA en vigueur**
Rachid KHADDA (Vesoul Aggl. Olympique) **Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du 25 et 26 septembre 2021 :

Chiara NOVELLINO (Fc Pays Minier)
Guy PELCY (Larians)

**Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 02 et 03 octobre 2021 :

Nicolas COLFORT (Fougerolles)
Leo MUGNIER (Pusey)
Chiara NOVELLINO (Fc Pays Minier)
Jacques YILDIZ (Racing club Saônois)

Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 09 et 10 octobre 2021 :

Anthony BOILLOT (Fc La Romaine)
Anthony LOTSCHER (Breurey)

Excuse validée/Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur

Journée du 16 et 17 octobre 2021 :

Jacques YILDIZ (Racing club Saônois)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 23 et 24 octobre 2021 :

Carlos FERREIRA (indépendant)
Manolis DAMIEN (Val Pesmes)

Excuse validée/Non comptabilisée
A reprendre/en attente réception certificat médical annoncé.

5. Points sur les candidatures d'arbitres de District saison 2021/2022

5-1) Dossier de la saison 2019/2020 :

Situation du candidat Arthur AFFLATET (Soing) :

Compte tenu des éléments mentionnés sur le rapport du tutorat du 25/09/21 par l'observateur de la CDA (faisant suite à l'échec à l'examen pratique de l'arbitre), le candidat a été convoqué sur un nouvel examen pratique le 09/10/2021.

Le Bureau de CDA prend connaissance de cette seconde évaluation, et décide que l'intéressé sera convoqué pour subir un ultime match d'examen à l'occasion du week-end des 6 et 7 novembre 2021 (observateur : Nourédine Debbiche).

Le secrétaire de la CDA prendra contact avec la mère de ce candidat, suite au courriel adressé au District en date du 28 octobre 2021.

5-2) Dossiers de la saison 2020/2021 :

Candidats admis arbitres officiels suite au passage de l'examen pratique :

Thibaut GUYON (Lure JS)
Léa PHEULPIN (Fc Sochaux Md)
Eric STERBE (Franchevelle)
Manolis DAMIEN (Val Pesmes)
Vincent DAMIEN (Val Pesmes)
Rachid KHADDA (Vesoul Agglomération Olympique)
Leo MUGNIER (Pusey)
Maxime PERRINGERARD (Vesoul Fc)

Le Bureau de CDA les félicite et leur souhaite pleine réussite et satisfaction dans l'arbitrage.

5-3) Annulation de candidature :

Damien GUETTAR (Lure JS) : non réception du certificat médical suite à absence à l'examen pratique du 12 septembre 2020.

5-4) Liste des candidats de la session FIA (Formation Initiale à l'Arbitrage) du 12 au 15 avril 2021, n'ayant pas participé à la session de formation des 8,9, 15 et 16 octobre 2021 au siège du District à Vesoul :

Annis AKDIMI (Vesoul Nord)
Faysal AOUSSAR (Vesoul Nord)
Frédéric COUDOT (Val Pemes)
Sofiane TOUIR (Héricourt SG)

Ces candidats ont vu leurs candidatures annulées par une notification + copie au club d'appartenance suite à leur non-participation sans information réceptionnée.

5-5) Dossiers de la saison 2021/2022 :

Liste des candidats ayant participé à la session FIA (Formation Initiale à l'Arbitrage) des 8, 9, 15 et 16 octobre 2021 au siège du District à Vesoul :

Harun ALTINOK (indépendant)
Tristan COLLE (Vallée Breuchin)
Marius DEVOILLE (Francheville)
Mohamed DOULA (indépendant)
Lorenzo MAUREL (Fc Pays Luxeuil)
Hugo DA RUFINA (St Loup Portugais)
Sébastien VINZIA (Nommay vx Charmont)

Ces candidats ont été admis à la partie théorique, et seront convoqués pour subir leur examen pratique d'arbitrage.

A noter que le candidat M. Sébastien VINZIA (Club : Nommay Vieux-Charmont) subira son examen pratique dans le District Doubs-Territoire de Belfort (suite à accord préalable intervenu entre les CDA concernées).

Candidature réceptionnée prochaine session :

Dorian MATUSELEM (Fc la Romaine)

5-6) Information relative à la prochaine session de formation FIA de la saison 2021-2022

Compte tenu des décisions du Comex FFF en date du 06/05/2021 relatives au statut de l'arbitrage :

- La date du premier examen de la situation est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée au 28 février 2022 au 30 avril 2022.
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.

Aussi, la CDA fixera la prochaine session de formation au mois de mars 2022.

Les clubs du District seront informés de ces modalités de dates statutaires, pour leur recherche de candidats à l'arbitrage.

6. Formation initiale ou recyclage des arbitres de « Départemental 4 », au titre de la saison 2021/2022

Trois sessions de formation initiale et / ou de recyclage à l'attention des arbitres de Départementale 4, ont été organisées les 25, 29 septembre et 21 octobre 2021 au siège du District à Vesoul.

13 clubs ont participé sur 17 à ces formations, représentant 25 personnes.

La liste a été adressée par le secrétariat du District à tous les clubs, avec le rappel important que la session de formation, initiale pour les arbitres « nouveaux » dans cette fonction, et de recyclage pour les arbitres ayant déjà officié, est valable uniquement au titre de la saison 21/22 et ne prévaut pas chaque saison. Les mêmes sessions seront reproposées en début de la saison 22/23.

Remerciements aux intervenants de la CDA, MM. Luc Barreau et Michel Malivernay, qui ont assuré ces trois sessions théoriques mais aussi pratiques.

7. Points sur les désignations seniors et jeunes, le retour des rapports, la méthodologie, les parrainages et tutorats

Le Bureau effectue un point sur les désignations en championnats et en coupes, et confirme la méthodologie de travail adoptée lors de la dernière réunion de CDA plénière.

A noter que les désignations sont réalisées en « semaine S », à savoir le lundi ou le mardi de la semaine des matches, car la section de désignations de la CRA a raccourci le délai de travail et de parution des désignations, qui ne permet plus à la section désignations de la CDA de travailler plus en amont.

Si ce délai venait à être raccourci par la CRA, la section désignations envisagerait une autre méthode de travail, permettant que les arbitres et observateurs puissent être informés un peu plus tôt de leurs lieux de match(es).

S'agissant du retour des rapports d'observations des arbitres, et dans un but d'optimiser le fonctionnement mais surtout de permettre l'envoi rapide aux arbitres observés du rapport conseils, le Bureau de CDA décide la mise en œuvre de la procédure suivante :

- Il est demandé aux observateurs de la CDA de rédiger leur rapport d'observation **AU MAXIMUM DANS LA SEMAINE QUI SUIT LE MATCH OBSERVE**.
- Le rapport **COMPORTANT LA NOTE ATTRIBUEE** à l'arbitre sera envoyé au secrétariat du District avec copie au secrétaire de la CDA.
- Le secrétariat du District adressera chaque rapport à M. Zelfa pour lecture, et validation ou non du contenu (adéquation entre croix significatives, remarques, conseils et axes de travail donnés etc, ...).
- Si le rapport d'observation est validé, il sera adressé **SANS LA NOTE** à l'arbitre observé.
- Si le rapport d'observation comporte des points ou des éléments à modifier ou à reprendre, M. Zelfa s'en entretiendra avec l'observateur qui devra faire le nécessaire administratif sous **72 HEURES**.
- Le rapport d'observation, une fois corrigé / complété, sera transmis **SANS LA NOTE** à l'arbitre observé.

S'agissant des examens des candidats arbitres de district :

- L'observateur désigné devra accompagner l'arbitre le plus possible, le mettre en confiance et en sécurité et l'aider au maximum dans ses missions administratives (FMI notamment avant et après match), et de gestion du match.
- Il est à cet égard, demandé à l'examineur, d'être présent sur site **UNE HEURE AVANT L'HEURE DU COUP D'ENVOI**.
- A la mi-temps, l'examineur pourra aller conseiller le candidat et revenir sur les faits marquants de la 1^{ère} période, de manière à en discuter pour les améliorer en vue de la seconde période.
- A la fin du match, et **APRES LES TACHES ADMINISTRATIVES (FMI)**, l'examineur devra faire part de son analyse technique avec le candidat, analyse qui doit être un échange et pas un monologue à sens unique.
- **L'EXAMINATEUR FERA PART A L'ARBITRE OBSERVE DE SON AVIS MAIS NE LUI DONNERA PAS LA DECISION FAVORABLE OU DÉFAVORABLE SUITE A LA SUPERVISION DU MATCH.**
- L'examineur fera parvenir son rapport d'observation, **COMPORTANT SON AVIS SUITE A LA PRESTATION REALISEE** (avis favorable sans réserves – avis favorable avec réserves et axes de travail immédiats – avis défavorable).
- Le rapport d'examen sera transmis à l'ensemble des membres du Bureau de CDA pour échanges par mail renvoyés au Président de la CDA
- Le Président de la CDA prendra la décision finale s'agissant de l'examen.
- La décision sera communiquée à l'arbitre et sera raccrochée au PV du Bureau de CDA immédiatement suivant.

8. **Réflexions sur les indisponibilités des arbitres :**

Le Bureau prend connaissance du recensement des indisponibilités des arbitres, enregistrées pour le mois d'octobre 2021. Ce tableau est joint au présent PV.

Il permet de constater que sur certaines journées ou week-ends, les indisponibilités pour raisons personnelles, privées ou sans motif indiqué, peuvent atteindre quasiment 50 % de l'effectif disponible.

(Les indisponibilités dûment justifiées pour des motifs de maladie, blessures ou autres raisons reconnues valables, n'entrent pas dans cette comptabilisation).

Dès lors que le nombre total d'arbitres dont dispose la CDA (mettre le nombre total) est déjà trop limité pour couvrir l'ensemble des rencontres (seniors DEP 1/2/3 – jeunes U15 U18 DEP 1), étant aussi précisé que les rencontres de R3 ne sont à ce jour plus couvertes du tout en arbitres assistants officiels ; il n'apparaît pas concevable que près de 50% de l'effectif total puisse être indisponible en même temps !

Il en va là de la crédibilité du corps arbitral, mais aussi de l'équité de traitement et de la sécurisation des rencontres seniors et jeunes.

Le Bureau de CDA décide de réfléchir à un principe de modalité de « bonification », qui pourra être attribué aux arbitres ayant été les plus disponibles, bonification en points qui entrera dans le classement annuel de la saison.

Ce sujet sera présenté et discuté lors de la prochaine réunion de CDA plénière.

9. **Méthodologie de transmission des informations aux arbitres.**

Le Bureau de CDA décide de réactiver le dispositif des « ALERTES CDA » qui avait été initié il y a quelques saisons, et qui permet de diffuser des informations rapides et immédiates à l'ensemble de la population arbitrale.

Les projets « d'alerte » pourront être soumis par tous les membres de la CDA et seront envoyés au Président qui décidera de leur diffusion, laquelle sera assurée par le secrétariat du District.

10. **Stage hivernal des délégués.**

Après un large échange de vues sur le sujet, le Bureau de CDA décide la tenue d'un stage hivernal à l'attention de l'ensemble des arbitres seniors et jeunes.

LA DATE RETENUE EST LE DIMANCHE 23 JANVIER 2022, journée entière (Début des travaux à 9H00 – fin des travaux à 16H30).

Le déjeuner sera obligatoirement pris en commun sur place.

Le stage comportera une partie « exercices physiques » sur le terrain, et des travaux en salle ou en atelier si possible.

Plusieurs pistes de lieux sont prédéfinies, et des réservations en ce sens vont être lancées.

Rappel : ce stage est obligatoire dans le cursus annuel de formation initiale et continue des arbitres, et toute absence non justifiée relèvera de l'application d l'article XX du règlement intérieur de la CDA.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21H00.

Prochaine réunion : réunion de CDA PLENIERE, date à fixer.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON